

ETEL**Pêche à pied. Les plaisanciers contre la discrimination**

«Exagéré et discriminatoire!». Alain Bayaert, le président départemental de la puissante fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FFPPSF), ne mâche pas ses mots à propos de la récente interdiction de pêcher «à moins de 15 mètres du périmètre des concessions de culture marine balisées réglementairement», prise par l'Etat pour l'ensemble du Morbihan. Et de détailler ce qu'il qualifie de «conflit d'intérêt» sur ce qui demeure le domaine public maritime: «Cette interdiction ne concerne que les pêcheurs de loisirs, alors que dans ces zones (*), la pêche reste libre aux ostréiculteurs et pêcheurs à pied professionnels: ça s'appelle de la discrimination!». Un recours judiciaire déposé Samedi à Etel, devant les adhérents de l'association des pêcheurs-plaisanciers, Alain Bayaert a annoncé que, suite au

recours gracieux resté sans réponse, un recours judiciaire allait être déposé contre cet arrêté. Pour couvrir les frais d'avocat, il a sollicité le don de 1€ de la part de chacun, précisant que la fédération soutiendrait l'action dans ses suites, y compris financièrement. Ce dossier s'ajoute à d'autres luttes, sur le volet pêche, en cours au sein de la fédération et du comité départemental: contre la proposition d'instaurer un quota à 3kg pour la pêche de loisirs en mer et contre le risque de se voir imposer un permis pêche facturé environ 80€, notamment: «On le voit, la pêche de loisirs est attaquée sous toutes ses formes». (*) Ces zones sont souvent propices pour trouver palourdes et coques.